

dossier

L'édito

Il est des années plus particulières que d'autres. 2010 fera partie de celles-là pour notre réseau qui verra fêter les 25 ans de l'UREI Ile de France.

25 ans ... le temps de la jeunesse, mais aussi de la maturité ; le temps de l'expérience après les expérimentations ; le temps de se poser, pour mieux se projeter.

Afin de lire ensemble le chemin parcouru, mais surtout construire collectivement la route à venir, nous vous proposons de tous nous retrouver en juin prochain, pour un temps de rencontre, d'échanges et de festivité à l'occasion de cet événement. Nous vous communiquerons la date et le lieu très prochainement.

Il est des années plus particulières que d'autres. Je nous souhaite que 2010 fasse partie de celles-là : une année de renaissance économique et sociale. Début d'année, temps d'espérer. Belle et bonne année à tous.

Brigitte Ogée
Présidente

A propos de la revalorisation de l'aide au poste.

La Loi de finances pour 2010 a été définitivement adoptée au mois de décembre dernier : pas de trace d'une quelconque revalorisation de l'aide au poste que le CNEI tente de négocier avec les services de l'État depuis un certain temps.

Cependant, la mobilisation des UREI dans les régions auprès des élus de la majorité comme ceux de l'opposition (députés et sénateurs, membres des commissions des finances et des affaires sociales) a tout de même permis de les sensibiliser à nos démarches liées à la revalorisation de l'aide au poste en EI. Ceci a permis que nos arguments soient évoqués lors des débats parlementaires. Il apparaît clairement qu'il est toujours nécessaire de communiquer sur le modèle d'entreprise que nous représentons.

Il en est pour preuve l'étude des débats parlementaires qui fait apparaître que, même le Secrétaire d'État à l'Emploi connaît encore mal les spécificités de l'entreprise d'insertion. Ainsi, une question précise posée à Laurent Wauquiez à propos d'un amendement déposé par le groupe socialiste proposant la revalorisation de l'aide au poste suscite une réponse de ce dernier pour le moins surprenante : « Je partage votre conviction qui a le mérite de montrer que la seule et véritable insertion passe par le travail. Il s'agit d'un secteur que l'État soutient fortement avec des crédits à hauteur de 207 millions d'€ pour 2010 ce qui représente une augmentation de plus de 60% depuis 2005 ». En

réalité, ce montant concerne l'ensemble du dispositif IAE.

Puis, rejetant l'amendement, Laurent Wauquiez approuve la réponse de Chantal Brunel, rapporteure spéciale : « L'aide de l'État aux EI s'élève à 9680€ par an et par ETP, ce qui représente un effort de 140 millions... Il y a également une exonération totale des charges patronales de sécurité sociale qui représente 11 millions... »

Cette méconnaissance des aides de l'État aux EI de la part du ministre de tutelle nous interpelle et pose question. Le responsable de la politique de l'emploi maîtrise-t-il réellement son budget ? Connait-il réellement nos entreprises ? A quoi servent les visites qu'il effectue régulièrement dans nos établissements, par exemple à la Courte Échelle à Castres en décembre dernier ? Quel discours lui tient-on à cette occasion ?

Bref, en 2010, la mobilisation doit s'accroître pour mieux informer sur les spécificités de nos missions et les besoins qui sont les nôtres pour les mener à bien. Le CNEI va relancer les élus favorables à nos arguments. En Île de France, nous relayerons ces initiatives en direction des élus de la Région. Chacun de nous doit prendre part à l'amplification de cette légitime revendication.

(suite page 2)

Dossier : suite

Finalement, ce qui, à terme, est retenu par les services de la DGEFP c'est la revalorisation de l'aide au poste (prévue dans la loi sur le RSA du 1^{er} décembre 2008), via la mise en place de la MODULARITE assortie de 4 critères :

- Le bassin d'emploi,
- Les caractéristiques du public accueilli,
- Le secteur d'activité,
- Les efforts d'insertion des SIAE.

Depuis le début 2010, une expérimentation d'une durée de 4 mois est lancée dans 3 départements : Haut Rhin, Gironde et Rhône dont l'évaluation devrait conduire à la réforme du financement des postes d'insertion.

Notre fédération fera preuve de la plus haute vigilance quant aux conditions de réalisation de cette expérimentation ainsi qu'à l'orientation donnée à ses résultats... A suivre.

1 000 000

En 2010, un million de demandeurs d'emploi arrivent en fin de droit.

Parmi eux, 38% auront droit à l'ASS ou au RSA. Les 600 000 autres n'auront aucune ressource.

Un point sur

Comme annoncé dans la Loi sur le RSA, la circulaire DGEFP n°2009-42 du 5 Novembre 2009 organise la mise en place du Contrat Unique d'Insertion (CUI) à compter du 1^{er} janvier 2010. Le « contrat d'avenir » et le « CIRMA » sont définitivement supprimés en tant que tels, au profit du CUI.

Il convient de distinguer, d'une part, le CUI du secteur non marchand, qui concerne les associations de ce secteur. Il reprend les éléments principaux de l'ancien CAE et y associe quelques modifications :

Durée hebdomadaire : 20 à 35 heures.
Plafond de l'aide de l'État : 26h (30h possibles pour les bénéficiaires du RSA).

Durée de la convention initiale : 6 mois.

Renouvellement : 2 fois dans la limite de 24 mois.

Taux de prise en charge par l'État : 95% maximum (105% pour les chantiers d'insertion).

D'autre part, le CUI du secteur marchand reprend les éléments principaux de l'ancien CIE, en les modifiant quelque peu :

Durée hebdomadaire : 35h maximum.
Durée de l'aide de l'État : 9 mois (12 mois possible pour les jeunes) et 24 mois possible pour les bénéficiaires du RSA).

Le CUI : Contrat Unique d'Insertion.

Type de contrat : CDD/CDI.

Taux de prise en charge par l'État : De 25 à 45% du SMIC en fonction du public.

En quoi le CUI concerne-t-il les EI ?

Il faut rappeler que le CUI ne remet pas en cause l'existence du CDDI (art L5132-5 du Code du Travail) **qui continue donc à être le seul contrat qui ouvre droit à l'aide au poste utilisable par les EI.**

Le CUI du secteur marchand (l'ex Contrat Initiative Emploi) peut être utilisé par les EI uniquement pour le recrutement de postes de permanents et ce quel que soit le statut juridique de l'entreprise.

En ce qui concerne le CUI du secteur non marchand, nous avons rappelé aux services déconcentrés de l'État (DRTEFP et les DDTEFP) la position de notre Fédération qui n'est pas favorable à leur utilisation par les EI ayant un statut juridique associatif afin de couper court à tout argument de concurrence déloyale.

A ce propos, le CNEI a interpellé la DGEFP qui doit confirmer la position de l'Administration Centrale sur ces points.

en acte

Les postes « Plan de relance » ?

Pour mémoire : le « plan de relance » de l'État en faveur des EI a permis l'attribution de 1500 postes supplémentaires en deux vagues successives : la 1^{ère} en mai et la seconde en octobre 2009. Au total 800 postes (dont 173 en Ile de France) sur les 1500 prévus ont été accordés. C'est une des raisons qui explique l'annulation d'une enveloppe de 135 millions d'€ sur l'action du budget de l'État dédiée aux personnes les plus éloignées du marché du travail. Dès lors, le CNEI a interpellé la DGEFP sur la question du devenir et la reconduction des 800 postes, à échéance des mois de mai et octobre 2010. En lien avec le CNEI, nous restons attentifs à cette question essentielle qui touche la pérennité des emplois des salariés en insertion embauchés dans ce cadre.

ADHEREZ A L'UREI

Ce sont la mutualisation et l'union qui permettront de développer encore l'offre d'insertion et la place économique des entreprises d'insertion.

L'UREI Ile de France :

- ◆ Représente les EI et négocie leurs intérêts auprès des partenaires institutionnels (État, Région Ile de France, Département, collectivités territoriales...) et des secteurs économiques.
- ◆ Est membre des CDIAE des huit départements franciliens et participe activement à la défense des intérêts des EI.
- ◆ Offre un plateau technique polyvalent de soutien aux Entreprises d'Insertion existantes et en création :
 - ◇ Un pôle d'information et de communication : site Web, Urei Info, Observatoire régional des EI, Rencontres thématiques de l'Urei, réunions d'information sur la création...
 - ◇ Un pôle de ressources et de mutualisation autour du modèle « Entreprise d'Insertion » : veille sociale, juridique et économique, service SVP, approche filières...
 - ◇ Un pôle de professionnalisation des pratiques : formations, labellisation Qualirei...
 - ◇ Un pôle de services destinés aux entreprises adhérentes à l'Urei et bénéficiant directement à leurs salariés en insertion : accès au Micro Crédit Social, mutuelle UMC, GIC (1% logement)...
- ◆ Aide les entreprises à trouver des solutions de capitalisation ou à satisfaire des besoins financiers pour se développer ou lors de difficultés.
- ◆ Crée des liens avec les secteurs économiques.
- ◆ Prend en compte les décisions politiques prises par le CNEI pour la défense et la promotion des Entreprises d'Insertion : valorisation du modèle entrepreneurial, reconduction du Plan de relance, référentiel EI, revalorisation de l'aide au poste...

**PARCE QUE L'UREI,
C'EST VOUS !**

focus sur

L'emploi des travailleurs handicapés.

La loi du 11 février 2005 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 les entreprises du secteur privé occupant 20 salariés ou plus doivent employer des personnes reconnues « travailleurs handicapés » par les MDPH, à hauteur de 6% de l'effectif total des salariés. Elle assortit le non respect de cette obligation au versement à l'Agefiph d'une contribution portée à 1500 fois le SMIC horaire. Cette nouvelle contribution est due à compter du 15 février prochain.

Une question concernant les EI se pose alors. En effet, l'Agefiph a toujours refusé d'accorder les aides qu'elle propose aux entreprises d'insertion pour le recrutement de travailleurs handicapés. Par contre l'obligation de versement de la contribution s'applique bien aux EI (lorsqu'elles n'emploient pas 6% de TH) ce qui semble ne pas être le cas pour les autres SIAE (AI, ACI). Une UREI en région est en train d'élaborer un argumentaire afin que le CNEI puisse de nouveau interpellier le ministère sur cette injustice pénalisante.

Pôle emploi

Les réseaux nationaux de l'IAE ont entamé une négociation avec la Direction Générale de Pôle Emploi afin de définir le contenu d'une « convention cadre » de partenariat. L'Urei Ile de France, consciente des attentes relayées par les EI au regard des missions des Pôles Emploi en termes de coopération et d'engagements, a formulé des propositions au CNEI afin qu'elles soient prises en compte au moment de l'élaboration de cet accord.

Simultanément, nous nous sommes rapprochés de la Direction Régionale de Pôle Emploi afin de négocier les modalités précises de coopération entre les entreprises d'insertion et Pôle Emploi pour les rendre opérationnelles sur les territoires. Nous prévoyons d'organiser prochainement une « rencontre de l'Urei » avec Pôle Emploi.

Minima sociaux

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le SMIC a gagné 0,5% pour atteindre 8,86 euros/heure et 1343,80 euros bruts/mois sur la base de 151,67 heures/mois. Le RSA est de 460,09 euros/mois (+1,2%).

agenda

Les prochaines « **Rencontres de l'UREI** » auront lieu le **mardi 16 février 2010, dès 9h30, dans nos locaux.**
Au programme : EquiSol.

L'**Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra le **mardi 13 avril 2010, dès 9h.**

CDIAE :

Paris : 10/02, 11/03

Seine et Marne : 26/02

Yvelines : 19/02, 19/03

Essonne : 25/02, 25/03

Hauts de Seine : 11/02, 11/03

Val de Marne : 09/03

Val d'Oise : 10/02, 17/03

Nous y étions, nous y serons

Les 25ans de l'Urei !

Retrouvons-nous en juin prochain pour fêter ensemble les 25 ans de l'UREI Idf. Plus d'informations très vite.

Mardi 3 et mercredi 4 février 2010, l'UREI Idf participera au **Salon des entrepreneurs** (Palais des Congrès, Paris 16e). Retrouvez-nous sur l'espace « La Fabrique », au stand « Entreprenariat social » aux côtés de l'Avisé, du Crédit Coopératif et de nombreux autres partenaires.



Les 12 et 13 février prochain, l'UREI Idf sera l'un des exposants **d'Equi'Val**, salon grand public dédié à la promotion de l'économie sociale, solidaire et équitable en Val-de-Marne. L'évènement se tiendra au Palais des Sports de Créteil.

Les 9 et 10 décembre 2009, l'UREI Idf a participé à la 4ème édition du **salon de l'Emploi Responsable**. L'évènement a été un succès puisque près de 15 000 personnes ont franchi les portes de l'Espace Champeret (Paris 17e).

Bienvenue à...

Conventionnée en janvier 2010, D.V.S. (Darcel Viabilisation et Services), implantée à Morainvilliers (78) est une entreprise d'insertion de travaux publics.

Urei Info

Directrice de la publication :
Brigitte Ogée

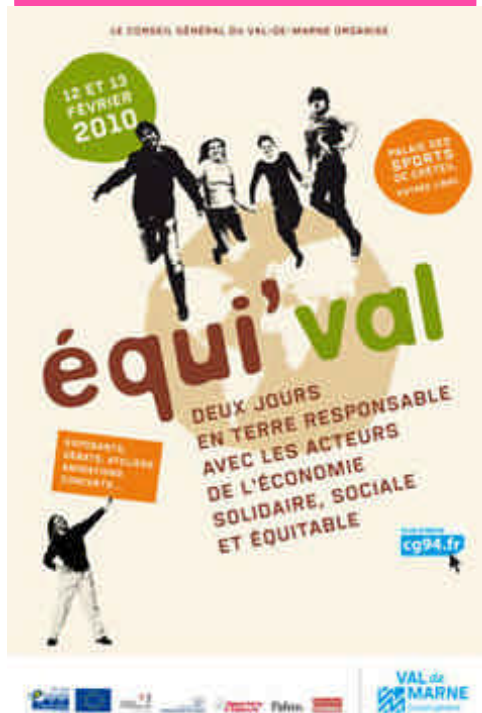
Ont participé à ce numéro :
Sonia Bitton, Catherine Boutillier, Bruno Garcia, Brigitte Ogée, Julien Thorrignac

UREI Ile de France
12 rue de la Lune - 75002 Paris
Tél : 01 42 36 02 35
www.urei-idf.org - contact@urei-idf.org



île de France

MAIRIE DE PARIS



Ah tiens, j'ai reçu une carte de l'Urei Ile de France ce matin. Toute l'équipe nous souhaite une super année 2010.

